

Compte-rendu de la réunion du conseil du 11 juin 2020

Membres présents : Mesdames Amandine GRAIZELY, Annie HUOT-MARCHAND, Jennifer MASSENOT, Messieurs Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HERARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Bernard LOIGET, Julien QUÉRÉ et Pascal STUDER.

Membre absent : Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND arrivé à 20h52

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00.

1. Validation à l'unanimité du précédent compte-rendu par le Conseil Municipal

2. Montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à compter du 25 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire, les deux conseillers pour une commune de – 500 habitants.

Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté par 9 voix pour et 1 voix contre

3. Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient donc de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide de fixer à 5 le nombre de membres élus au CCAS.

Sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Président :

- M. Vincent COURTY

Vice-Présidente :

- Madame Amandine GRAIZELY

Membres du Conseil :

- Madame Jennifer MASSENOT
- Madame Annie HUOT-MARCHAND
- Monsieur Julien QUÉRÉ

Membres extérieurs :

- Mesdames Martine SARRON, Danièle CHATELAIN, Marie-Christine LOIGET, Françoise GRAIZELY et Christine BOITEUX

4. Election délégués du SIEF (Syndicatio des Eaux de Froidefontaine)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Syndicat des eaux de Froidefontaine.

Election de 2 délégués titulaires :

Monsieur Christian HÉRARD

Monsieur Bernard LOIGET

8 voix pour et 2 abstentions.

Messieurs HÉRARD Christian et LOIGET Bernard sont élus délégués titulaires pour siéger aux Syndicat des eaux de Froidefontaine.

Election de 2 délégués suppléants :

Monsieur Bernard GRAIZELY

Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND

8 voix pour et 2 abstentions.

Messieurs GRAIZELY Bernard et HUOT-MARCHAND Gaëtan sont élus délégués suppléants pour siéger aux Syndicat des eaux de Froidefontaine.

5. Election délégués du SIVOS (Syndicat de l'Ecole du Plateau de Belleherbe)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité de désigner deux délégués pour siéger au Syndicat de l'école du Plateau de Belleherbe.

Election de 2 délégués titulaires :

Monsieur Pascal STUDER

Monsieur Julien QUÉRÉ

10 voix pour et 0 abstention.

Messieurs STUDER Pascal et QUÉRÉ Julien sont élus délégués titulaires pour siéger au Syndicat de l'école du Plateau de Belleherbe

Election de 2 délégués suppléants :

Madame Amandine GRAIZELY

Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND

10 voix pour et 0 abstention.

Madame GRAIZELY Amandine et Monsieur HUOT-MARCHAND Gaëtan sont élus délégués suppléants pour siéger au Syndicat de l'école du Plateau de Belleherbe.

6. Désignation délégués de la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité de désigner deux délégués pour siéger à la Communauté de Communes du pays de Sancey Belleherbe.

Monsieur Vincent COURTY accepte le poste de délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Christian HÉRARD accepte le poste de délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Dans l'ordre du Tableau :

Monsieur Bernard LOIGET démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Julien QUÉRÉ démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Pascal STUDER démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Madame Annie HUOT-MARCHAND démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Madame Amandine GRAIZELY démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Laurent LARESCHE démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Monsieur Bernard GRAIZELY démissionne de son poste de délégué à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

Messieurs Vincent COURTY et Christian HÉRARD sont désignés délégués pour siéger à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe

7. Election délégué pour siéger au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

Conformément à l'article L225 du code électoral, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué pour siéger au Comité National de l'Action Sociale pour représenter les élus.

- Est élue à 10 Voix pour 1 une abstention déléguée : Madame Jennifer MASSENOT

8. Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres :

- Président de la commission d'appel d'offres : Monsieur Vincent COURTY
- Les délégués titulaires sont :
 - Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND
 - Madame Jennifer MASSENOT
 - Monsieur Bernard GRAIZELY

- Les délégués suppléants sont :
 - Monsieur Pascal STUDER, Monsieur Bernard LOIGET, Monsieur Christian HÉRARD

9. Commission Fleurissement et animation jeunesse

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner des membres pour la commission fleurissement et animation jeunesse.

- Les membres élus sont :
 - Monsieur COURTY Vincent
 - Madame GRAIZELY Amandine
 - Monsieur QUÉRÉ Julien
 - Madame MASSENOT Jennifer

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

10. Commission Forêt

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner des membres pour la commission forêt.
Les membres élus sont :

- Monsieur Bernard GRAIZELY
- Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND
- Monsieur Bernard LOIGET
- Monsieur Pascal STUDER

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

11. Commission bâtiment –voirie

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner des membres pour la commission bâtiment - voirie. Cette commission sera composée de 3 membres du conseil municipal élus.

Désigne :

- Les membres élus sont :
 - Monsieur Bernard GRAIZELY
 - Monsieur Gaëtan HUOT-MARCHAND
 - Monsieur Christian HÉRARD

Vote à l'unanimité du Conseil municipal.

12. Commission de contrôle élection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission administrative de révision des listes électorales est remplacée par une commission de contrôle élection à compter du 01 janvier 2019 :

Pour les Communes de moins de 1000 habitants, 3 membres :

- 1 conseiller municipal,
- 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet de Département,
- 1 délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire propose de voter pour un conseiller municipal :

- Madame Annie HUOT-MARCHAND désignée conseiller municipal
- Madame Jennifer MASSENOT désignée conseiller municipal suppléant

VOTE : 11 POUR 0 ABSTENTIONS 0 CONTRE

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

13. Prime à la naissance

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le versement d'une prime d'un montant de 80 € pour toute naissance dans notre village en guise de bienvenue.

Cette prime sera prise en charge par le budget CCAS.

14. Voyage scolaire primaire et collègue

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette subvention en fonction de la part résiduelle restant à charge pour les familles :

- 50 € si la part résiduelle est inférieure ou égale à 150 €
- 70 € si la part résiduelle est comprise entre 151 et 300 €
- 90 € si la part résiduelle est supérieure à 301 €

Participation classe transplantée 70€ par enfant (primaire).

Ces subventions seront prises en charge sur le budget CCAS et versées directement aux familles.

15. Indemnité de gardiennage des Eglises Communales

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 28 mai 2020, où il a été décidé pour l'année 2020 une reconduction au maintien du montant fixé en 2019 de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité cette indemnité qui s'élève pour 2020 à 479 € 86.

16. Prix des services municipaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location ainsi qu'il suit :

- Distillerie :
 - Tarif habitant : 1 jour = 20 €
 - Tarif extérieur : 1 jour = 40 €
- Broyeur de pommes :
 - Tarif habitant : 1 jour = 10 €
 - Tarif extérieur : 1 jour = 20 €

17. Tarif location Salle du Lavoir et Associations et Cimetière

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tarif de location de la salle du lavoir et de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

| | | |
|--------------------------|---------|-------|
| • Habitant de Charmoille | 1 jour | 60 € |
| | 2 jours | 100 € |
| • Extérieurs | 1 jour | 120 € |
| | 2 jours | 210 € |

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tarif de location de la salle des Associations et de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

| | | |
|--------------------------|---------|-------|
| • Habitant de Charmoille | 1 jour | 40 € |
| | 2 jours | 80 € |
| • Extérieurs | 1 jour | 80 € |
| | 2 jours | 150 € |

Monsieur le Maire expose à son Conseil les tarifs pour la mise en place de la gestion du cimetière communal. Le Conseil doit également se prononcer sur la durée des « Sépultures en terrain commun ».

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs des concessions proposés par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place une taxe d'inhumation.

- Durée des sépultures en terrain commun 15 ans
- Tarif des concessions :
 - o Trentenaire 100 € / m²
 - o Cinquantenaire 150 € / m²
- Taxe d'inhumation 80 €
- Les tarifs définis ci-dessus seront gratuits pour les habitants de notre commune.

18. Délégations données au Maire par le Conseil municipal

Le Conseil municipal donne à Monsieur le Maire des délégations dans les *Articles L. 2121-29 à L. 2121-34 du CGCT*.

Accord à 10 voix pour 1 abstention.

19. Travaux forestiers 2020

Monsieur le Maire fait lecture des travaux forestiers 2020 d'un montant de 10 303 € TTC. Accord à 10 voix pour et 1 abstention.

DIVERS

- **Parcelle** : Proposition acquisition parcelle de Monsieur ROUSSEY Jean-Claude d'1ha70a d'un montant de 3 000€. Attente que le bois soit coupé après réévaluation de la parcelle.
- **Emploi saisonnier** : 1 candidature SCHNEIDER Keyvan et Monsieur FIEROBE Pascal

Monsieur le Maire propose 4 heures par jour le matin pendant tout le mois de juillet pour chacun.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Point financier :

Les travaux en cours de réalisation sont :

- Atelier municipal : 117 000 €
- Toiture ancien atelier : 39 000 €
- Toiture église : 22 000 € (chêneaux)
- Poste de refoulement : 12 000 €

2 prêts à court terme se terminent en juin 2021. Voir pour une ligne de trésorerie en juillet.

- **Formation internet** pour le site de Charmoille effectué à Pontarlier société CYBERIANCE le 18 juin – 3 personnes
- **Admission en non-valeur** : La Commune de Charmoille refuse l'admission en non-valeur de Madame TOURNIER Emilie pour la somme de 46.20€ (assainissement)
- **Avancement de grade** : actuellement Monsieur Eric ROUSSEY est adjoint technique 2^{ème} classe et peu obtenir un avancement de grade adjoint technique principal de 2^{ème} par l'ancienneté. Accord à l'unanimité du Conseil municipal.
- **Formation** : Muriel SCHNEIDER passera des tests d'orientation pour faire une formation concours de rédacteur.
- **Remerciements** : Madame VERNIER Isabelle, Monsieur DUBIEF Roger, Madame ANGYAN Catherine remercient la Commune pour la livraison des masques.
- L'équipe des « Petites couturières de Charmoille » remercie la Commune pour avoir mis gratuitement la salle du Lavoir pour confectionner les masques en tissu.
- Sélection village touristique de France : refusé

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h54.



Le Maire
Vincent COURTUY